REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

11/2026

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 19/02/26
Date d'affichage 19/02/26
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 14 / Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 27 février à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :
M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
M. DESFEMMES Didier
M. MARCAUD Hugues
M. CONIL Gaël
M. LABONNE Gérard
M. CORRE Patrice
Mme METENIER Patricia
Mme FERNANDEZ Maryline
Mme GONZALEZ Sylvie
Mme GUERRY Laure
Mme GRIMARD Eliane
Mme COULON Sylvie
Mme LAFARGE Audrey

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. MARCAUD Hugues
Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à Mme COULON Sylvie

Absents :
M. RENÉ David
M. BAUDON Julien
M. DIFALLAH Azdine
M. DEBOST Anthony
M. DE SOUZA Bertrand

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 14 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Eliane GRIMARD est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2- Subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'insertion et l'emploi des jeunes

Rapporteur / Patrice CORRE

Par courrier en date du 5 janvier 2026, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Allier) sollicite la commune Saint-Yorre en vue de l'obtention d'une aide au financement des services octroyés auprès des jeunes.

Au 5 janvier 2026, 4 jeunes domiciliés sur la commune bénéficient des services de la CMA dans le cadre de leur formation (apprentissage en alternance) et sont donc concernés. Néanmoins, deux de ces jeunes figurent également dans la demande de l'IFI 03 qui a déjà fait l'objet d'une participation communale (46 € par jeune) lors du dernier Conseil municipal en date du 23 janvier 2026 (cf. délibération n°05/2026).

Il est donc proposé de participer pour les deux autres jeunes n'ayant pas déjà été indirectement aidés. A l'instar de ce qui pratiqué habituellement, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260303-DELIB11_26-

une subvention d'un montant de 46 € par jeune, soit 92 € au total, au profit de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 92 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 3 mars 2026,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

La Secrétaire de séance,

Eliane GRIMARD

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260303-DELIB11_26-